



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Les présentes Conditions Générales de Vente (ci-après les « CGV ») sont proposées par :

- SARL LE 40-A
- Siège social : L'Aulnaie-Sud, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, France
- Adresse du complexe : 86 rue du Vignoble, 44450 Saint-Julien-de-Concelles, France
- SIREN : 104 133 467
- SIRET : 104 133 467 00019
- N° de TVA intracommunautaire : FR79104133467
- Représentant légal : Florent MOREAU
- Site internet : <https://www.le40-a.fr>
- Adresse e-mail : contact@le40-a.fr

Ci-après dénommée « Le 40-A ».

ARTICLE 1 – OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes CGV définissent les conditions dans lesquelles Le 40-A propose ses prestations aux clients particuliers et professionnels, notamment :

- la réservation de terrains de padel doubles et simples ;
- l'achat et l'utilisation de packs de crédits ;
- les cours, stages, tournois et autres activités sportives, selon les offres proposées ;
- les événements, privatisations et prestations destinées aux entreprises ;
- les autres prestations commercialisées par Le 40-A, selon leurs conditions spécifiques.

Les CGV s'appliquent aux commandes effectuées en ligne, sur place ou par tout autre moyen de réservation proposé par Le 40-A.

Les conditions particulières communiquées lors de la réservation ou dans un contrat spécifique complètent les présentes CGV. En cas de contradiction, les conditions particulières prévalent pour la prestation concernée, sous réserve des dispositions légales applicables.

ARTICLE 2 – ACCEPTATION DES CGV

Le Client reconnaît avoir pu consulter les présentes CGV avant de confirmer sa commande.

La validation d'une réservation ou d'un achat vaut acceptation des CGV, dans les conditions prévues par la réglementation applicable.

Le règlement intérieur du 40-A complète les présentes CGV pour les règles de fonctionnement, de sécurité et de comportement au sein du complexe.

Les CGV applicables sont celles présentées au Client au moment de sa commande. Toute modification ultérieure ne s'applique pas rétroactivement aux commandes déjà confirmées, sauf disposition légale contraire.

ARTICLE 3 – ACCÈS AU COMPLEXE ET HORAIRES

Le 40-A est destiné à la pratique du padel et à l'accueil des activités et événements proposés par l'établissement.

Les horaires du Sport Bar sont :

- Lundi au vendredi de 10h à 23h
- Samedi de 10h à 18h
- Dimanche de 10h à 13h

Ces horaires sont sous réserve d'éventuelles fermetures exceptionnelles, contraintes techniques ou mesures de sécurité communiquées par Le 40-A.

Les horaires d'accès annoncés, en autonomie, sont de 7 h à 23h30, 7 jours sur 7, sous réserve d'éventuelles fermetures exceptionnelles, contraintes techniques ou mesures de sécurité communiquées par Le 40-A.

L'accès autonome, lorsqu'il est proposé, est personnel. Chaque utilisateur s'engage à ne pas communiquer ses codes, QR codes ou moyens d'accès à une personne non autorisée.

Toute personne présente dans le complexe doit respecter les consignes affichées et le règlement intérieur.

ARTICLE 4 – RÉSERVATION DES TERRAINS

4.1 Modalités de réservation

Les réservations peuvent être effectuées via le site internet, l'application ou tout autre canal expressément proposé par Le 40-A.

Le Client sélectionne le terrain, la date, l'horaire, la durée et les éventuelles options proposées. Les caractéristiques et le prix de la prestation sont indiqués avant la validation de la commande.

La réservation est considérée comme confirmée lorsque le Client reçoit une confirmation par le système de réservation ou par le canal utilisé, sous réserve du paiement ou des modalités de règlement convenues.

Le 40-A ne garantit pas la disponibilité d'un créneau tant que la réservation n'a pas été confirmée.

4.2 Réservation et règlement par plusieurs joueurs

Lorsque le système de réservation permet un partage du paiement entre plusieurs joueurs, les modalités applicables sont présentées au Client avant la validation.

Le Client qui effectue la réservation doit s'assurer que les modalités de paiement et de participation des joueurs sont respectées. Les éventuels paiements partagés ne sont possibles que si cette fonctionnalité est proposée par le système de réservation du 40-A.

4.3 Compte Client

Lorsqu'un compte personnel est nécessaire, le Client s'engage à fournir des informations exactes et à maintenir ses identifiants confidentiels.

Il est responsable de l'utilisation de son compte et doit signaler sans délai toute utilisation non autorisée dont il aurait connaissance.

La clôture du compte peut être demandée à l'adresse contact@le40-a.fr, sous réserve du traitement des réservations, paiements et obligations légales en cours.

ARTICLE 5 – ANNULATION ET MODIFICATION DES RÉSERVATIONS

5.1 Annulation par le Client

Une réservation de terrain peut être annulée par le Client au moins 48 heures avant l'heure de début du créneau réservé.

L'annulation doit être réalisée via le système de réservation ou selon les modalités communiquées par Le 40-A. Le Client doit vérifier que sa demande a bien été enregistrée.

Lorsque l'annulation intervient au moins 48 heures avant le début du créneau :

- si la réservation a été réglée en crédits, les crédits utilisés sont recredités sur le compte du Client ;
- si la réservation a été réglée par carte bancaire ou par un autre moyen de paiement monétaire, un avoir correspondant au montant payé est proposé au Client. Sa durée de validité est de 6 mois, à la date de l'avoir. L'utilisation est valable sur la réservation de terrains.

Les éventuelles conditions particulières applicables aux cours, tournois, stages, événements et privatisations sont précisées lors de l'inscription ou de la commande.

5.2 Modification

Toute demande de modification est soumise aux disponibilités et aux modalités proposées par Le 40-A. Une modification n'est effective qu'après confirmation.

Le Client ne peut considérer une réservation comme modifiée sans confirmation du 40-A ou du système de réservation.

5.3 Annulation par Le 40-A

Si Le 40-A ne peut fournir une prestation confirmée, il en informe le Client dans les meilleurs délais et lui propose, selon les circonstances, un report, un avoir ou un remboursement de la prestation non fournie.

Le Client conserve les droits qui lui sont reconnus par la réglementation applicable.

ARTICLE 6 – TARIFS

Les prix sont indiqués en euros. Pour les clients particuliers, les prix affichés sont exprimés toutes taxes comprises (TTC). Pour les clients professionnels, les tarifs HT et la TVA applicable sont précisés sur les documents commerciaux ou les factures.

Le prix applicable est celui affiché au moment de la commande et confirmé avant le paiement.

Le 40-A peut modifier ses tarifs pour les commandes futures. Une modification tarifaire ne change pas le prix d'une réservation déjà confirmée.

Les éventuelles offres promotionnelles, remises, avantages partenaires ou conditions particulières sont soumises aux règles indiquées lors de leur présentation.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

Le règlement est effectué par les moyens de paiement proposés au moment de la commande.

La validation d'une commande implique l'obligation de payer le prix indiqué. Lorsque le paiement est refusé ou interrompu, la réservation ou l'achat peut ne pas être confirmé.

Le 40-A peut suspendre ou annuler une commande non réglée, après information du Client lorsque cela est nécessaire.

Les données bancaires sont traitées par le prestataire de paiement utilisé, selon ses conditions et ses mesures de sécurité. Le 40-A ne demande pas au Client de communiquer ses données bancaires par e-mail.

Une facture ou un justificatif de paiement est fourni conformément aux obligations applicables.

ARTICLE 8 – PACKS DE CRÉDITS

Le 40-A propose notamment les packs suivants :

Prix du pack	Crédits achetés	Crédits bonus	Total crédité
150 €	150	15	165
300 €	300	45	345
500 €	500	100	600

Les offres et les tarifs effectivement disponibles sont ceux présentés au Client au moment de l'achat.

8.1 Utilisation des crédits

Les crédits peuvent être utilisés uniquement pour les réservations de terrains éligibles au sein du 40-A, selon les modalités du système de réservation.

Ils ne peuvent pas être utilisés pour régler des cours, stages, tournois, événements, prestations du Sport Bar ou autres services, sauf si une offre indique expressément le contraire.

Les crédits sont personnels au titulaire du compte. Ils ne sont ni cessibles ni transférables à un autre compte, sauf accord exprès du 40-A ou disposition légale contraire.

8.2 Durée de validité

Les crédits, y compris les crédits bonus, sont tous valables 12 mois à compter de leur attribution.

Lorsque plusieurs attributions de crédits sont effectuées à des dates différentes, chaque attribution dispose de sa propre date d'expiration.

Le Client peut consulter le solde et, si le système le permet, les dates de validité de ses crédits depuis son compte.

8.3 Expiration et remboursement

À l'expiration de leur période de validité, les crédits non utilisés ne peuvent plus être utilisés, sous réserve des dispositions légales applicables et des droits éventuellement ouverts au Client.

Les conditions de remboursement, de prolongation ou de remplacement des crédits doivent être appliquées conformément à la réglementation et aux caractéristiques de l'offre achetée. Elles ne peuvent avoir pour effet de priver le Client de droits impératifs.

ARTICLE 9 – RETARD ET ABSENCE

Le Client doit se présenter à l'heure prévue pour sa réservation.

En cas de retard, le créneau se termine à l'heure initialement prévue. Le temps perdu n'est pas automatiquement prolongé, notamment lorsque d'autres réservations sont programmées ensuite.

Il est conseillé aux joueurs d'arriver quelques minutes avant le début de leur séance afin de se préparer et d'accéder au terrain à l'heure prévue.

En cas d'absence, les règles d'annulation prévues à l'article 5 s'appliquent.

ARTICLE 10 – MINEURS

Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable, conformément aux règles d'accueil du 40-A.

Des conditions particulières peuvent être prévues pour les cours, stages, événements ou activités encadrés. Elles sont communiquées avant l'inscription.

Le parent ou représentant légal demeure responsable du mineur dans les conditions prévues par la loi et par les modalités d'encadrement de l'activité concernée.

ARTICLE 11 – SÉCURITÉ ET RESPONSABILITÉ

Chaque joueur doit pratiquer le padel de manière responsable, avec une tenue et des chaussures adaptées, et respecter les consignes de sécurité ainsi que le règlement intérieur.

Le Client s'engage à utiliser les installations et équipements conformément à leur destination et à signaler sans délai toute anomalie ou situation dangereuse.

Le 40-A ne saurait être tenu responsable des dommages résultant d'une mauvaise utilisation des installations, du non-respect des consignes ou d'un comportement fautif du Client, dans les limites prévues par la loi.

Aucune disposition des présentes CGV ne peut exclure ou limiter une responsabilité lorsque la loi interdit une telle exclusion ou limitation.

Le Client reste responsable des dommages qu'il cause aux installations ou aux tiers dans les conditions prévues par la réglementation.

ARTICLE 12 – EFFETS PERSONNELS

Le Client demeure responsable de ses effets personnels.

Il lui appartient de prendre les précautions nécessaires pour éviter la perte, le vol ou la détérioration de ses biens. La responsabilité du 40-A demeure engagée dans les cas prévus par la loi, notamment en cas de faute qui lui serait imputable.

Tout objet trouvé dans le complexe peut être remis à l'équipe du 40-A.

ARTICLE 13 – DISPONIBILITÉ ET FERMETURE EXCEPTIONNELLE

Les réservations sont proposées dans la limite des disponibilités.

En cas d'indisponibilité d'un terrain ou d'un espace après confirmation de la réservation, notamment pour une raison technique, des travaux ou une mesure de sécurité, Le 40-A informe le Client dès que possible.

Le 40-A recherche une solution adaptée, qui peut comprendre un report, un avoir ou un remboursement de la prestation non fournie selon les circonstances et les règles applicables.

ARTICLE 14 – FORCE MAJEURE

Aucune partie ne peut être tenue responsable d'un manquement à ses obligations lorsqu'il résulte d'un événement de force majeure au sens du droit français.

La partie concernée informe l'autre partie dans les meilleurs délais.

Lorsque l'événement empêche la réalisation d'une prestation déjà payée, les parties recherchent une solution conforme à la loi et aux circonstances, notamment un report ou le remboursement de la prestation non fournie lorsque celui-ci est dû.

ARTICLE 15 – COURS, TOURNOIS, STAGES ET ÉVÉNEMENTS

Les prestations autres que la simple réservation d'un terrain peuvent faire l'objet de conditions particulières concernant les inscriptions, les horaires, le nombre de participants, les annulations, les reports et les remboursements.

Ces conditions sont communiquées au Client avant la confirmation de son inscription ou de sa commande.

Pour les événements organisés par un tiers ou avec un intervenant indépendant, le rôle de chaque prestataire et les éventuelles conditions spécifiques sont précisés dans les informations de l'offre ou dans le contrat applicable.

ARTICLE 16 – CLIENTÈLE PROFESSIONNELLE

Les réservations et prestations commandées par les entreprises sont soumises aux présentes CGV, complétées, le cas échéant, par un devis, un contrat ou des conditions particulières.

Pour les abonnements, créneaux récurrents, événements d'entreprise, privatisations ou partenariats, les conditions de paiement, de report, d'annulation et de facturation sont celles définies dans le document contractuel signé ou accepté par les parties.

En cas de contradiction, les stipulations particulières convenues par écrit prévalent pour la prestation concernée, sous réserve des règles impératives applicables.

ARTICLE 17 – DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles collectées dans le cadre des réservations, des paiements, de la gestion des comptes et de la relation client sont traitées conformément à la réglementation applicable.

Les informations relatives aux finalités, aux bases légales, aux durées de conservation, aux destinataires des données et aux droits des personnes figurent dans la politique de confidentialité accessible sur le site du 40-A.

Pour toute question relative aux données personnelles, le Client peut contacter Le 40-A à l'adresse : contact@le40-a.fr.

ARTICLE 18 – RÉCLAMATIONS ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

Toute réclamation peut être adressée au 40-A par e-mail à contact@le40-a.fr ou par courrier à son siège social.

Le Client est invité à décrire précisément la difficulté rencontrée et à joindre les éléments utiles à son examen. Le 40-A étudiera la réclamation et apportera une réponse dans un délai raisonnable.

Après avoir adressé une réclamation écrite au 40-A et en l'absence de solution amiable, un consommateur peut saisir gratuitement le médiateur de la consommation compétent, dans les conditions légales.

Médiateur de la consommation désigné :

- Médiation Professionnelle (SMP)
- Adresse publiée sur le site officiel du médiateur : Alteritae, 5 rue Salvaing, 12000 Rodez, France.
- Site internet : <https://www.mediateur-consommation-smp.fr>
- E-mail de saisine indiqué dans les informations du 40-A : saisine@mediateur-consommation-smp.fr.

Le consommateur peut saisir gratuitement le médiateur après avoir adressé au préalable une réclamation écrite au 40-A et si cette réclamation n'a pas permis de résoudre le différend. La saisine doit intervenir dans les conditions et délais prévus par la réglementation et par le médiateur.

ARTICLE 19 – DROIT DE RÉTRACTATION

Le droit de rétractation dépend de la nature de l'achat et des conditions dans lesquelles le contrat est conclu.

Conformément à l'article L. 221-28, 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux prestations d'activités de loisirs qui doivent être fournies à une date ou à une période déterminée, lorsque les conditions légales de cette exception sont réunies. Cette exception peut notamment concerner une réservation de terrain pour un créneau précis.

Cette exception ne s'applique pas automatiquement à tous les produits ou services proposés par Le 40-A. Le régime applicable à l'achat d'un pack de crédits doit être déterminé en fonction de la nature exacte de l'offre et de ses modalités d'exécution.

Lorsqu'un droit de rétractation s'applique, le consommateur dispose en principe d'un délai de quatorze jours pour l'exercer dans les conditions prévues par le Code de la consommation. Les informations obligatoires, les modalités de rétractation et, lorsque la loi l'exige pour un contrat conclu au moyen d'une interface en ligne, la fonctionnalité permettant d'exercer ce droit en ligne, sont mises à disposition du Client.

ARTICLE 20 – PREUVE ÉLECTRONIQUE

Les informations enregistrées dans les systèmes de réservation et de paiement, les confirmations de commande et les échanges électroniques peuvent être utilisés comme éléments de preuve, sous réserve des règles légales applicables et de leur valeur probante.

Le Client est invité à conserver les confirmations de réservation, factures et justificatifs reçus.

ARTICLE 21 – DROIT APPLICABLE ET LITIGES

Les présentes CGV sont soumises au droit français.

En cas de différend, le Client et Le 40-A s'efforcent de rechercher une solution amiable. Le recours à la médiation de la consommation demeure ouvert aux consommateurs dans les conditions prévues à l'article 18.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant les juridictions compétentes conformément aux règles légales applicables. Aucune clause des présentes CGV ne peut priver un consommateur des règles de compétence qui lui sont reconnues par la loi.

ARTICLE 22 – ENTRÉE EN VIGUEUR

Les présentes CGV s'appliquent aux commandes effectuées à compter de leur date de mise en ligne ou de communication au Client.

Elles sont accessibles sur le site <https://www.le40-a.fr> et peuvent être communiquées sur demande à contact@le40-a.fr.